Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2018-316** **19/04/2018**

Date de mise en application : 19/04/2018
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 19/04/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de sous-directeur des ressources halieutiques à la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) au ministère der l'agriculture et de l'alimentation.

Le 19 avril 2018

JORF n°0091 du 19 avril 2018

Texte n°162

Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur

L'emploi de sous-directeur des ressources halieutiques à la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) au ministère de l'agriculture et de l'alimentation sera prochainement vacant.

La DPMA est compétente sur l'ensemble des problématiques internationales, communautaires et nationales, des secteurs de la pêche maritime et de l'aquaculture. Au sein de la direction, la sous-direction des ressources halieutiques est particulièrement chargée de la définition de la politique de conservation des ressources halieutiques et de la politique de contrôle des pêches maritimes, aux plans national et communautaire (politique de la compétence de l'Union européenne faisant l'objet de règlements d'application directe) et dans le cadre des relations avec les organismes internationaux concernés (Organisations régionales de gestion des pêches). Elle supervise leur mise en œuvre. Elle exerce également la tutelle de l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins.

Le sous-directeur est chargé de concevoir, orienter, coordonner et évaluer l'activité de quatre bureaux qui regroupent une trentaine d'agents. Il pilote les travaux de conception et de production dans tous les domaines d'activité de la sous-direction. Il est en relation régulière avec le cabinet du ministre, la commission européenne, les organismes scientifiques, les autres départements ministériels concernés et les professionnels.

Le titulaire de cet emploi devra disposer d'une bonne connaissance du secteur des pêches et de l'halieutique. Il aura une expérience de la pratique de la négociation communautaire et internationale ainsi que des relations avec les professionnels. Une bonne capacité de négociation et une pratique solide de la gestion de crise sont attendues. Il devra faire preuve d'une capacité à prendre en compte l'action globale de l'Etat en mer et à analyser les stratégies et les enjeux maritimes. Il aura des compétences avérées en matière de management et d'animation d'équipes.

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012 modifié relatif aux emplois de chef de service et de sous-directeur des administrations de l'Etat, les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être transmises par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, exclusivement par voie électronique, au directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture (frederic.gueudar-delahaye@agriculture.gouv.fr) et à la déléguée à la mobilité et aux carrières (claudine.lebon@agriculture.gouv.fr).